

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 1 (1891)
Artikel: Médailles des résidents de France à Genève
Autor: Cahorn, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171548>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MÉDAILLES DES RÉSIDENTS DE FRANCE

A GENÈVE

En 1679, Louis XIV décida d'entretenir à Genève un représentant accrédité ayant le titre de Résident et un appointement annuel de six mille livres ; jusqu'à cette époque la Cour de France n'avait eu dans cette ville qu'un agent sans caractère officiel.

Les différents personnages qui occupèrent ce poste, depuis l'année 1679 jusqu'en 1798, et dont nous donnons plus loin la liste, se mêlèrent trop souvent de la politique intérieure de la République et ils prirent peu à peu une grande importance, grâce surtout aux luttes intestines qui agitèrent Genève pendant le siècle dernier ; aussi, lorsque la Révolution eut amené le renversement du régime monarchique en France, ce furent les Résidents qui encouragèrent l'anarchie à Genève et lui firent perdre son indépendance quelques années plus tard.

Il n'entre pas dans notre cadre de faire l'historique de chaque Résident, nous ne nous occuperons ici que de ceux auxquels ont été offertes des médailles en reconnaissance de leurs bons offices envers la République.

* *
* *

LISTE DES RÉSIDENTS DE FRANCE A GENÈVE

De Chauvigny, Résident	1679-1680
Dupré, id.	1680-1688

D'Iberville,	Résident	1688-1698
De la Closure	id.	1698-1739
De Champeaux	id.	1739-1749
De Montpérourx	id.	1750-1765
Fabry, Chargé d'affaires		1765
Hennin, Résident		1765-1778
Gabard-de-Vaux, Chargé d'affaires		1778-1781
De Castelnau, Résident		1781-1791
De Maligny, Chargé d'affaires		1791-1792
De Châteauneuf, Résident		1792-1793
Soulavie,	id.	1793-1794
Adet,	id.	1794
Des Portes ou Desportes, Résident		1794-1795
Resnier, Envoyé extraordinaire		1795-1796
Des Portes, Résident pour la seconde fois		1796-1798

* *
*

M. d'Iberville arriva à Genève en novembre 1688 pour remplacer M. Dupré nommé à la résidence de Mayence. Peu de temps après son entrée en fonctions, il vint en aide à la République dans le procès qu'elle soutenait contre le Chapitre d'Annecy au sujet des dîmes du pays de Gex.

Quelques années plus tard, il s'éleva un conflit entre la Seigneurie et M. d'Iberville, à propos de l'agrandissement de sa chapelle particulière. Les Syndics écrivirent à leurs alliés de Berne et de Zurich pour demander aide et conseil ; l'affaire resta sans solution depuis le mois d'août 1695 jusqu'au mois de mars 1696. Finalement, le roi donna l'ordre à son Résident de renoncer à l'agrandissement de sa chapelle et la Seigneurie envoya à la cour une députation chargée d'une lettre d'excuses. M. d'Iberville exerça dès lors ses fonctions à la satisfaction complète des Conseils ; en 1697 il contribua à faire comprendre la République de Genève dans la paix de Ryswick.

Le 3 janvier 1698, le Conseil, informé du rappel de

M. d'Iberville, nommé Résident à Mayence, décida — ainsi que cela s'était pratiqué à l'égard de M. Dupré, son prédécesseur¹ — de lui faire un présent de la valeur de mille francs, en réservant l'emploi que l'on pourrait faire de cette somme. Le lendemain on arrêta que ce cadeau consisterait en une médaille attachée à une chaîne d'or ; les Seigneurs Trembley, ancien syndic et Lect, conseiller, furent chargés de s'occuper de cette affaire. La médaille fut présentée au Conseil le 14 janvier ; voici le passage du registre qui en donne la description :

« Mons^r l'anc. Syndic Trembley, Général de la monnoie, a représenté la médaille & la chaîne d'or dont le Conseil a résolu de regaler Mons^r le Résident à son départ de cette ville : sur laquelle médaille qui pèse² il y a d'un côté la ville de Genève et au-dessus les armes et la devise POST TENEBRAS LUX, et de l'autre ILLUSTRIVIRO CAROLO FRANCISCO DE LA BONDE, EQUITI; DOMINO D'IBERVILLE, LUDOVICI MAGNI APUD NOS A NOVENNIO, UTINAM DIUTIUS ! LEGATO.

SENATUS GENEV.

1698.

Etant à remarquer que les dites médaille et chaîne valent ensemble le prix de mille et cinq cents florins sans la façon³. »

L'avvers de cette pièce, dont on ne connaît aucun exemplaire, devait être à peu près semblable à celui des médailles qui furent offertes plus tard à MM. de la Closure et de Champeaux (Pl. XI, n° 1) ; mais elle devait être d'un module inférieur à ces dernières d'après le poids indiqué par le Registre de la Chambre des Comptes, dont voici un extrait :

« Nob. Seig. Michel Trembley, géal. de la monnoie, ayant eu charge de faire battre une médaille pour M^r d'Iberville,

¹ On fit don à M. Dupré, lors de son départ de Genève, d'un bassin et d'une aiguière d'argent, pesant ensemble 121 ½ onces et valant 485 livres, sans la gravure faite par Dassier.

² En blanc dans le registre.

³ Registre du Conseil, 1698. Reproduit par Blavignac, *Armorial Genevois*, N° 82, p. 327.

résident en cette ville pour sa Majesté de France, ayant reçu du Seig. Thrésorier Géal. vint quatre pistoles espagne pour faire fondre, lesquelles ont pesé cinq onces six deniers, ayant fait faire lad. médaille elle a pesé quatre onces dix deniers dix huit grains, il y a eu de déchet en la fonte qui a esté faite deux fois de deux deniers quinze grains, et il a remis en chambre en limaille seize deniers quinze grains pour parfaire led. poids de cinq onces six deniers, et ce outre quinze onces un denier dix neuf grains qu'à pesé la chaîne que Noble Amy Lefort Seig^r Lieutenant a donné pour ioindre a lad. médaille, ensuite de l'ordre qu'il en avoit reçu du Conseil ».

Pour la valeur de la médaille, voici ce que nous trouvons dans les *Comptes du trésorier Léonard Buisson* :

« Du 26 janvier 1698. Pour vingt quatre pistoles d'Espagne pesantes fournies pour faire la médaille donnée à Mons^r d'Iberville, Résident de France, à f. 40 pièce.

Neuf cent soixante florins, f. f. 960.

A Nob. Amy Lefort, ancien syndic deux mille sept cents soixante florins pour vne chaisne d'or achetée de luy pour ioindre à la médaille donnée à M^r le Résident, laditte chaisne pesant 15 on. & 19 gr. à l. 51,10 l'once et façon f. f. 2760 ».

M. d'Iberville eut son audience de congé le 19 janvier ; il fut le premier Résident qui traita le Conseil de « Magnifiques Seigneurs », usage qui fut conservé par ses successeurs. Dans son discours d'adieux, il promit de s'employer toujours aux intérêts de la République. Après l'audience, M. le Conseiller Favre lui remit la chaîne et la médaille, M. d'Iberville s'en montra fort reconnaissant et remercia vivement le Conseil.

Le Résident quitta Genève le 20 janvier, à 6 heures et demie du matin, par la porte de Cornavin ; sans attendre que noble Du Pan lui fasse son compliment, il l'embrassa « avec toutes les démonstrations d'une parfaite satisfaction ». Son départ eut lieu sans éclat, quoique le Conseil eut désigné deux des Seigneurs de ce corps et l'élite des

jeunes gens de la première qualité pour l'accompagner jusque aux limites de la République.

* * *

Monsieur de la Closure succéda à M. d'Iberville. Il remplit les fonctions de Résident pendant quarante et un ans avec beaucoup de tact et d'habileté.

M. de la Closure fut absent de Genève depuis la fin de 1708 jusqu'en juin 1713; malgré son éloignement, il s'intéressa toujours à la République, car il écrivit au Roi pour le prier de ne pas oublier la ville de Genève, dans le traité d'Utrecht.

Lors de l'émeute du 21 août 1737, c'est à M. de la Closure qu'on fut redevable en grande partie du rétablissement de l'ordre; ce fut encore lui qui servit d'intermédiaire entre les partisans du Conseil et les bourgeois révoltés et c'est grâce à son intervention qu'il se fit bientôt un rapprochement entre les deux partis. Le nom de M. de la Closure ne peut être séparé de l'histoire de la médiation de 1738, car il proposa l'intervention du Roi de France et celle des cantons de Berne et de Zurich.

Peu après, en janvier 1739, M. de la Closure demanda sa retraite à cause de l'état de sa santé. Lorsque cette résolution fut connue du Conseil, les nobles Chouët, Calandrini, Du Pan, Buisson et Turretin proposèrent de faire frapper une médaille dont le revers porterait une inscription rappelant les services rendus par M. de la Closure, de faire une boîte d'or pour la mettre et d'offrir au S^r Arnaud, son secrétaire, une montre d'or à répétition. Ces propositions furent approuvées, sauf la boîte d'or, qui fut remplacée par une chaîne du même métal comme étant plus convenable. Le Syndic de la garde fut chargé de faire le nécessaire.

Le 27 février, ce dernier rapporta « qu'il avoit vu le S^r Dassier au sujet du présent qu'on se propose de faire à M^r le Résident, qu'il luy avoit dit qu'entre les coins qu'il avoit

présenté on préféreroit celui qui représente la ville du côté du lac, mais qu'il y auroit un trop grand vuide étant obligé de retrencher l'exergue, que le Sieur Dassier ayant dit que cela étoit difficile et que quoi qu'on fit ce seroit toujours quelque chose qui pécheroit contre le bon goût, alors M^r le Syndic de la Garde lui demanda s'il ne pourroit pas faire un nouveau coin du forma des plus grands médaillons et que l'ayant informé que vraisemblablement M^r de la Closure ne partiroit pas de six semaines, led S^r Dassier luy avoit répondu qu'il pourroit le faire. Que le coin seroit du plus grand forma représentant d'un côté la ville en face du lac & le millésime au bas & dans le revers une inscription à l'honneur de M^r le Résident et que cette médaille seroit de quarante à cinquante Louïs.

M. le Syndic a raporté ensuite le projet de cette inscription que le S^r Abauzit a dressé. Opiné, l'avis a été d'approuver le projet de cette médaille avec l'inscription.

Illustri Viro.

A Rege Christianissimo apud nos XLI annis Residenti de Republica et periclitante Bene merito Senatus Genev. MDCCXXXIX.

Ensuite M. le Syndic a proposé d'examiner lequel convenoit mieux d'accompagner cette medaille d'une chaîne d'or ou de jetons en or représentant les hommes illustres et l'avis a été de l'accompagner d'une chaîne d'or dont la valeur fasse avec la médaille la somme de trois mille livres ¹. »

Lors de l'audience de congé de M^r de la Closure, le 2 mai, les Nobles Du Pan, Rilliet, Fabry et Pictet, anciens syndics et les Sieurs Mallet, Favre et Isaac Pictet, du Conseil des Deux-Cents allèrent le chercher à son domicile pour le conduire à l'Hôtel de Ville où il fut reçu dans l'antichambre par M. le Lieutenant qui l'introduisit dans la Chambre du Conseil. M. de la Closure, debout et découvert, remit ses lettres de rappel dont Noble Turretin, secrétaire d'Etat donna lecture;

¹ Registre du Conseil, 1739.

puis le Résident s'assit pour faire son compliment d'adieu ; il remercia le Conseil et témoigna sa reconnaissance de tous les égards qu'on avait eu pour lui. Le premier Syndic lui répondit, après quoi, M. de la Closure se retira et fut accompagné dans le même ordre qu'à son arrivée :

Après l'audience, Noble Micheli alla lui présenter la médaille, mais M. de la Closure refusa de la recevoir. Sur les instances qui lui furent faites par Noble Micheli, M^r de la Closure répondit qu'il écrirait à M. Amelot¹ et que si on lui en donnait l'autorisation, il accepterait ; M. Arnaud, secrétaire du Résident, refusa de même la montre d'or qu'on lui offrait. Le Syndic de la garde se rendit le lendemain chez M. de la Closure pour lui témoigner ses regrets de ce qu'il n'avait pas cru devoir accepter la médaille. M. de la Closure lui dit que s'il l'avait refusée, ce n'était pas par indisposition ; il ajouta qu'il avait écrit à M. Amelot, et que si celui-ci l'approuvait, il recevrait ce présent avec plaisir.

Le Résident partit le 5 mai pour Lyon, il fut accompagné jusqu'à l'extrémité du pont d'Arve par Noble Turretin, secrétaire d'Etat, Rilliet, trésorier général et six membres du Conseil des Deux-Cents.

Le Conseil écrivit immédiatement à M. Thellusson, ministre de Genève à Paris² pour l'informer du refus de M. de la Closure d'accepter la médaille et pour le charger de voir M. Amelot à ce sujet. « Nous sommes persuadés, écrivait le Conseil, que ce refus ne vient que de la délicatesse de M^r le Résident et est vne suite du désintéressement avec lequel il a toujours exercé son ministère. Nous n'avons cependant pu voir cela qu'avec quelque peine et nous désirions fort qu'on put l'engager à l'accepter, etans pleins de reconnoissance des bons offices qu'il nous a rendus. »

M. Thellusson eut une entrevue avec M. Amelot, qui déclara que puisque le présent était d'usage, il écrirait à

¹ Ministre des affaires étrangères de France, de 1737 à 1744.

² M. Thellusson fut ministre de la République de Genève auprès de la Cour de France de 1730 à 1744 ; à son retour, le Conseil lui fit présent d'une médaille d'or semblable à celle donnée à M. de la Closure.

M. de la Closure de l'accepter, mais qu'il louait sa délicatesse. Le 18 mai, le Conseil envoya à M. Henri Favre, à Lyon, la médaille, la chaîne et une lettre ainsi que la montre destinée à M. Arnaud. Lorsque M. Favre voulut s'acquitter de sa mission, l'ancien Résident — tout en lui faisant un accueil des plus aimables — refusa de nouveau d'accepter le présent et déclara que tant qu'il n'aurait pas reçu les ordres formels du ministre, il agirait de même.

M. Favre, très embarrassé, écrivit lettres sur lettres au Conseil pour demander de nouvelles instructions ; ce dernier lui répondit d'attendre que M. de la Closure eut reçu l'autorisation de son chef, autorisation qui ne pouvait tarder beaucoup ; malheureusement, cette lettre fut adressée par erreur à M. Thellusson. Pendant ce temps, M. de la Closure quittait Lyon pour se rendre à Paris et le Conseil mandait aussitôt à M. Favre d'envoyer la médaille et la chaîne à M. Thellusson ; elles lui parvinrent le 13 juin, et il put enfin les remettre au destinataire.

Tout se passa le mieux du monde : M. Thellusson, après avoir présenté la lettre du Conseil, dit à M. de la Closure « que les obligations que nous lui avions étoient mieux gravées dans nos cœurs qu'elles n'étoient exprimées dans la médaille. » La réponse de l'ancien Résident roula sur « la pesanteur d'une chaîne qui le mettoit dans l'esclavage et sur la magnificence du présent ». Puis, M. Thellusson offrit la montre à M. Arnaud, et le pria de croire « qu'elle ne lui marqueroit jamais aucun moment où nous ne fussions tous disposés à lui faire plaisir ». Le lendemain, M. Thellusson invita à dîner M. de la Closure et son secrétaire ; l'ex-Résident but à la santé du Conseil et témoigna encore son extrême satisfaction.

La médaille et la chaîne pesaient ensemble 52 onces 6 deniers et valaient 2795 livres 7 sols 6 deniers. Il fut payé aux frères Dassier pour la gravure des deux coins et pour la frappe, 150 livres ; il y eut 68 livres 2 sols 6 deniers de façon et déchet, soit un total de 3013 livres 10 sols, ce qui correspond à 10547 florins 3 sols.

Dans le reçu des frères Dassier, du 10 juin 1739, il est stipulé que la Seigneurie pourra faire frapper des médailles avec les dits coins, tant qu'elle le jugera à propos, en payant les frais de la frappe; elle fit usage de ce droit, car il existe des exemplaires en bronze de cette médaille.

En voici la description :

Vue de Genève, prise du lac. Dans le haut armes de Genève, surmontées du soleil portant le monogramme \overline{IHS} et de la devise POST TENE - BRAS LUX. Exergue : RESPUBLICA GENEVENSIS. et deux palmes liées par un ruban. Signé JEAN DASSIER. F.

Revers, en dix lignes, dans une couronne de chêne :

ILLUSTRI VIRO || PETRO DE LA CLOSURE || EQUITI
|| A REGE CHRISTIANISSIMO || APUD NOS ANNIS
XLI || RESIDENTI || DE REPUBLICA ET PERICLI-
TANTE || BENE MERITO || SENATUS GENEVENSIS.
|| MDCCXXXIX.

Br. mod. 69^{mm} 1. Pl. XI, n^{os} 1 et 2.

* * *

Monsieur de Champeaux fut accrédité en remplacement de M. de la Closure. Il fut reçu à la frontière avec le même cérémonial que ses prédécesseurs et quelques jours plus tard, le Conseil lui offrit un souper magnifique à l'Hôtel de Ville.

Pendant les premières années de son séjour à Genève, il eût souvent des difficultés avec le Conseil. D'abord au sujet du cérémonial qui devait être observé entre eux, ensuite à propos d'un sermon fait à Saint-Germain où le prédicateur parla du roi de France d'une manière qui déplut à son représentant qui ne se déclara satisfait qu'après que deux conseillers lui eurent témoigné leurs regrets de ce qui s'était passé et que le pasteur eut été censuré. Dans la suite, M. de Champeaux se montra plutôt bienveillant envers la République, notamment lors de la conclusion du traité de

¹ Blavignac, op. cit., N^o 89, décrit aussi cette médaille.

1749 entre la France et Genève, pour le partage des terres contestées dans le pays de Gex.

A la fin de 1743, M. de Champeaux vint occuper l'hôtel que la Seigneurie avait fait construire à la Grand'Rue ¹ et qui servit dès lors de résidence à ses successeurs jusqu'en 1794. Il s'engagea à payer un loyer annuel de 1500 livres ².

M. de Champeaux ayant été rappelé au commencement de décembre 1749, le Conseil résolut de lui faire un présent de la valeur de 500 écus blancs, et, après discussion, il décida d'employer cette somme à faire une médaille et une chaîne d'or. Le 22 décembre, ces deux objets furent présentés au Conseil.

L'audience de congé de M. de Champeaux eut lieu le 29 du même mois ; elle fut semblable à celle de M. de la Closure. Le lendemain, les conseillers Chouët, de la Rive, Bonnet et Calandrini allèrent chez le Résident lui souhaiter un bon voyage au nom du Conseil. M. de Champeaux leur répondit de la manière la plus affectueuse, « avec émotion et attendrissement. » Après les compliments d'adieux, Noble Micheli lui présenta la médaille et la chaîne, et offrit une montre d'or à M. de Champeaux fils. Le Résident le pria de remercier le Conseil pour ce présent et pour toutes les attentions gracieuses que l'on avait eu pour lui ³.

Le 2 janvier, le Conseil reçut une lettre de M. de Champeaux, réitérant ses adieux et s'excusant « par des raisons affectueuses » de n'avoir pas accepté le dîner qu'on lui avait offert.

¹ Actuellement propriété de la *Société de l'Immeuble du Musée* ; cet édifice est occupé par la *Société de Lecture* et le *Musée Fol*.

² Ce loyer ne fut jamais payé régulièrement ; en 1765, M. de Montpéroux devait un arriéré de 19875 livres, et nous avons trouvé dans le registre du Département des finances, année 1795, la note suivante :

Doit pour loyer de l'hôtel de la Résidence :

Castelnau, 11 ans à 3187 f. f.	35057 f. f.
Châteauneuf, 4 mois 7 jours à 5100 f. f.	524 f. f.
Soulavie, 44 mois 17 jours à 5100 f. f.	6191 f. f.

Total 41772 f. f.

³ Le Conseil lui avait fait en outre présent de truites et d'eau cordiale, à l'occasion du nouvel an.

La médaille et la chaîne coûtèrent 6462 florins un sol, tant pour l'or que pour la façon et la gravure du revers¹.

Il n'existe aucun exemplaire de cette médaille, la reproduction que nous en donnons (voir Pl. XI, n° 1) est faite d'après une empreinte prise sur les coins mêmes conservés au Cabinet des médailles de la Ville de Genève.

Voici la description de cette pièce :

Avers, le même que celui de la médaille précédente.

Revers, en dix lignes, dans une couronne formée de deux palmes liées par un ruban :

ILLUSTRI VIRO || P. G. DE CHAMPEAUX || EQUITI
|| A REGE CHRISTIANISSIMO || APUD NOS ANNIS
X || LEGATO || DE REPUBLICA || BENE MERITO ||
SENATUS GENEVENENS. || MDCCXLIX².

Mod. 69^{mm}. Pl. XII, n° 1.

* * *

En 1779, lors du départ de M. Hennin, Résident depuis 1765, le Conseil arrêta de lui donner une médaille d'or de la valeur de 4000 livres de France; le sieur Des Franches, ministre de Genève à Paris, fut chargé de pressentir M. Hennin à ce sujet. Ce dernier se montra très sensible à l'attention de la Seigneurie, mais préféra recevoir cette somme en argent ayant cours. Le trésorier général lui fit parvenir les 4000 livres.

* * *

Pierre-Auguste Adet, désigné pour arrêter et remplacer le jacobin Soulavie, arriva à Genève le 19 septembre 1794. Sa nomination fut bien accueillie par les Genevois, heureux de voir s'éloigner son vil et méprisable prédécesseur. Pendant sa courte mission, le citoyen Adet se montra toujours bien-

¹ Comptes de Marc Pictet, trésorier général.

² Blavignac (op. cit., n° 93) a publié cette pièce d'après le Registre du Conseil.

veillant pour la République et les citoyens. Il fut rappelé subitement le 11 décembre de la même année pour aller occuper le poste de ministre plénipotentiaire de la République Française auprès des Etats-Unis d'Amérique. Il n'eut qu'un délai de vingt-quatre heures pour quitter Genève. Son départ imprévu causa un vif regret à tous les citoyens modérés, qui voyaient avec peine l'influence qu'avait acquise le parti révolutionnaire, soutenu par les précédents Résidents.

Le Conseil, désirant que le citoyen Adet « emporte avec lui un monument qui lui rappelle la reconnaissance et les regrets de la Nation Genevoise à son égard » décida de lui faire don d'une médaille en argent fin, « frappée avec un des coins du citoyen Dassier, représentant la ville de Genève. »

Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur l'inscription commémorative que devait porter cette médaille qui lui fut remise à Paris par le citoyen Delaplanche.

Adet envoya au Conseil une lettre de remerciements : « Je regarderai la médaille que vous m'avez envoyée, écrivait-il, moins comme un monument de ma conduite politique, que comme un gage précieux de votre amitié. Elle me retracera des images bien douces, mais mon cœur n'en avait pas besoin pour conserver les sentiments d'attachement et de respect que j'ai voués au peuple libre de Genève et à ses dignes magistrats ! »

Il ne faut pas confondre cette médaille avec celles qu'à décrit Blavignac (*Armorial genevois*, p. 320). M. Eugène Demole a publié dans le volume IX du *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, quelques renseignements sur ces dernières, qui provenaient d'une spéculation particulière du graveur Ferrier, chez qui on pouvait se les procurer au prix de 1 florin 9 sols ; il en existe trois variétés dont voici les descriptions :

1° Buste d'Adet, leg. * P. AUG. ADET. RESIDENT DE LA REP. FRAN. PRES DE LA R. DE GENEVE. Exergue 1794. Revers : un main sortant d'une nuée lumineuse et

tenant une couronne de chêne, légende : ELLE EN PRE-SAGE D'AUTRES. Signé P. F. (Pierre Ferrier.)

Métal blanc, mod. 41^{mm}. (voir Pl. XII, n° 2¹.)

2° Avers semblable au n° 1.

Revers : Une couronne de chêne, légende et signature comme la précédente.

Même métal, (voir Pl. XII, n° 3².)

3° Avers semblable au n° 1.

Revers : Champ libre, dans une couronne de laurier.

Bronze (voir Pl. XII, n° 4³.)

* * *

Au citoyen Adet succéda Félix Des Portes, de triste mémoire. Il fut Résident à deux reprises, la première fois de décembre 1794 à octobre 1795, la seconde de février 1796 à avril 1798.

Pendant la première période de son ministère, Des Portes se conduisit très différemment que pendant la seconde ; aussi, lors de son rappel, le Conseil arrêta de lui remettre « en témoignage de notre attachement et de nos regrets » une médaille en argent, « frappée au même coin que celle qui fut remise au citoyen Adet. » Cette médaille, dont nous ignorons la légende, lui fut présentée le 25 octobre 1795 par le citoyen Gaillard. Elle était renfermée dans un étui portant pour inscription :

*Donné par les Syndics et Conseil de la République de Genève au cit. Des Portes, ancien Résident de la République Française*⁴.

Des Portes revint à Genève le 9 février 1796, pour rem-

¹ Blavignac, op. cit. n° 38.

² Blavignac, op. cit. n° 39.

³ Cette variété — complètement inédite — est d'une frappe postérieure aux deux précédentes, car le revers est exactement le même que celui de la « Déesse des Arts », petit module, d'Antoine Bovy. Elle fait partie de la collection de M. Paul Strœhlin, qui l'a mise obligeamment à notre disposition. Le Cabinet des Médailles de la Ville de Paris en possède aussi un exemplaire.

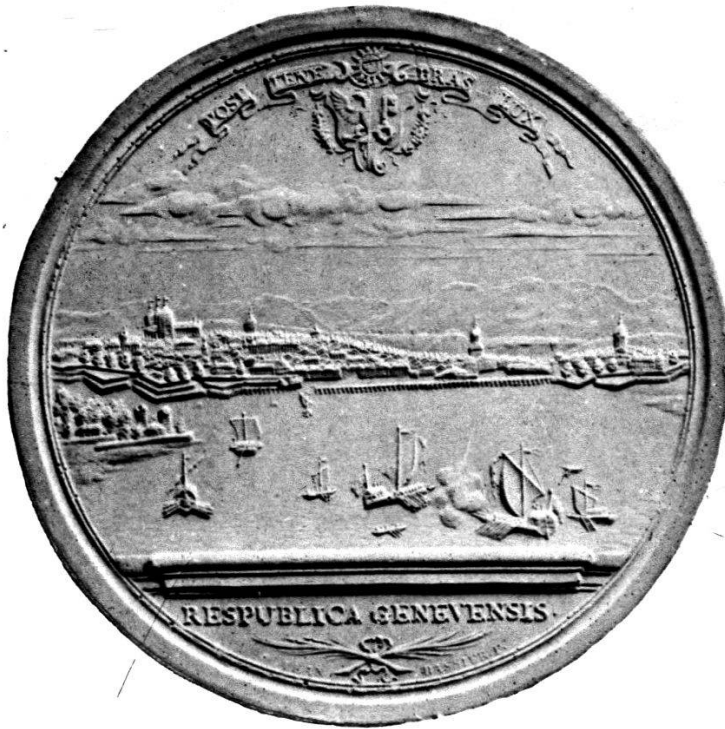
⁴ Registre du Conseil administratif, 1795.

placer le citoyen Resnier ; son retour fut généralement vu avec plaisir, mais ses rapports avec les magistrats perdirent bientôt le caractère de cordialité qu'ils avaient eu précédemment. Dès lors, tout en protestant de son respect pour l'indépendance de Genève, Des Portes fit tous ses efforts pour amener l'annexion de cette ville à la France ; on sait quelles odieuses machinations il prépara dans ce but, mais cette lamentable période de notre histoire est suffisamment connue pour que nous n'en parlions pas plus longuement. Après la fatale journée du 15 avril 1798, Des Portes fut nommé commissaire de la République Française et resta à Genève en cette qualité jusqu'au mois de septembre de la même année.

* * *

Il nous a semblé intéressant de réunir ici une série de monuments qui forment une page curieuse de l'histoire numismatique de Genève. Du reste, à côté de leur valeur historique incontestable, certaines des pièces que nous avons décrites sont de belles créations de notre illustre compatriote Dassier, d'autres se trouvent difficilement, et à ces titres divers, elles méritaient d'être décrites et publiées ensemble.

A. CAHORN.



1



2



1



2



3

